Pays de la Loire, Vendée
Maillé
Cibulle, Pont des Douves

Aqueduc de la Grande Bernegoue ou de Cibule (disparu), digue, canal et bonde de Cibule, pont et bonde des Douves

Références du dossier

Numéro de dossier : IA85002704
Date de l'enquête initiale : 2020
Date(s) de rédaction : 2021
Cadre de l'étude : inventaire topographique Vallée de la Sèvre Niortaise, Marais poitevin
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : aqueduc, vanne, digue, canal

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé
Références cadastrales : 1835, A, 694 ; 1835, C, 994, 1000, 1001 ; 2020, C, 773, 775, 780, 816, 947 ; 2020, WD, 34

Historique

Un aqueduc et un dessèchement éphémères

Le site de Cibule est choisi dans les années 1660 par les fondateurs de la Société des marais desséchés de Vix-Maillé-Maillezais pour y établir l'une des pièces maîtresses de leur projet de dessèchement : un aqueduc qui, comme à l'aqueduc de Maillé et à celui du Gouffre de L'Île-d'Elle, doit permettre au canal de Vix, principal canal évacuateur du dessèchement, de croiser l'un des affluents de la Sèvre Niortaise, en l'occurrence la Vieille Autise, sans s'y mélanger. La Société ambitionne en effet, à l'origine, de dessécher l'ensemble des marais depuis Coulon et la Garette jusqu'à la mer. Le 1er mars 1664, Gabriel de Beaumont-Pally, directeur de la Société, passe un marché avec Anthoine Cochast, maître maçon, demeurant en la maison des marais du Petit-Poitou, à Sainte-Radégonde-des-Noyers (en fait, Chaillé-les-Marais), pour la construction d'un aqueduc "au lieu appelé la Brenegoue, sur le Grand bras de l'Autise". Cet aqueduc sera "revêtu tout de pierre de taille" et "aura trente cinq pieds de voûte pour passer l'eau de ladite rivière". Il devra être fait "de pareille forme que celui qui est sur la Vendée", au Gouffre de L'Île-d'Elle. Beaumont s'engage à fournir les matériaux nécessaire à la construction, notamment la pierre de taille, la chaux et aussi le bois pour la grille sur laquelle l'ouvrage reposera. Cochast devra avoir terminé son ouvrage le 1er septembre. Le marché est passé pour une somme de 2205 livres. Grâce à cet ouvrage, le canal de Vix peut être prolongé au-delà de l'aqueduc de Maillé, à travers les terres hautes des Douves où, semble-t-il, un pont permet à la route de Maillezais de le franchir (peut-être a-t-on réutilisé une ancienne tranchée ou douve qui aurait pu protéger Maillezais des incursions par le sud ?). Le canal traverse ensuite les marais de Cibule et de Civray, croise la Vieille Autise par l'aqueduc de Cibule, puis file vers les marais de Damvix et du Mazeau (actuel canal de Reth).
Pourtant, dès 1666, constatant les très grandes difficultés techniques rencontrées pour dessécher les marais en amont de Maillé, la Société de Vix-Maillé-Maillezais décide, en son assemblée du 4 août 1666, de "retrancher" ces territoires et de se cantonner aux marais en aval de Maillé. Les travaux dans les marais de Damvix, Benet, Oulmes et Bouillé sont suspendus, une suspension qui devient ensuite abandon définitif. Dès lors, les marais de Cibule et de Civray redeviennent des marais mouillés, en proie aux inondations de la Vieille Autise, et l'aqueduc de la Bernegoue est abandonné, de même que la portion du canal de Vix en amont du pont des Douves. A partir de cette décision, le canal de Vix ne commence plus qu'au-delà des terres hautes des Douves qu'il transperçait à l'origine.
En 1720, Claude Masse mentionne sur sa carte de la région cet "aqueduc ruiné où le canal de Vix passait sous la rivière de Seivre" (en fait la Vieille Autise). La carte donne pourtant bel et bien à voir l'ouvrage, la maison de garde qui l'accompagnait et le canal de Vix traversant les marais de Damvix, puis croisant la Vieille Autise à Cibule, et filant à travers

les marais de Cibule. Dans le mémoire qui accompagne la carte, Claude Masse précise que la ruine de l'aqueduc est due à l'instabilité du sol et à "la mauvaise fondation dans le marais" de l'ouvrage. La carte de 1720 mentionne aussi le "pont des Doux" ou des Douves et le passage du canal de Vix dans les terres hautes des Douves, formant un profond encaissement ou "ancien retranchement". Le 26 juin 1698, constatant que le site est l'objet de vols, la Société de Vix-Maillé-Maillezais décide finalement de détruire la maison de garde de l'aqueduc de la Bernegoue et de réutiliser les matériaux pour construire celle du garde l'aqueduc de Maillé. Sur la carte du Marais poitevin par Jacques Parent, en 1767, l'aqueduc de Cibule n'est plus mentionné, et le tracé du canal de Vix qui franchissait la Vieille Autise pour continuer en amont, n'est plus indiqué qu'en pointillés.

Une seconde tentative de dessèchement des marais de Cibule et Civray au début du XIXe siècle

De cette brève expérience de dessèchement, il est possible qu'ait subsisté, au moins en partie, la ligne de digues qui devait enserrer la Vieille Autise pour l'empêcher d'inonder les marais de Cibule et Civray. Reliant d'une part les terres hautes de la Grande Bernegoue et l'îlot du Grand Bousson, d'autre part celui-ci aux terres hautes de Civray, cette ligne est en tout cas reprise au début du XIXe siècle lorsque le dessèchement des marais de Cibule et de Civray est de nouveau entrepris. Il est alors aussi question d'une part de réhabiliter, à l'ouest l'ancienne portion du canal de Vix à travers les marais en question et à travers les Douves ; d'autre part, d'utiliser, à l'est, le canal de Reth.
L'initiative en revient aux propriétaires de cet espace resté en grande partie inculte, en tout cas inondable, depuis un siècle et demi : Luc-Marc-Jean Savary des Forges (1760-1834), de Fontenay-le-Comte, pour lui et son frère, Marc-Antoine Savary de L'Epinneraye, propriétaires des marais de Cibule (ils en ont hérité de leur père, Jean-Baptiste-Antoine Savary des Forges, et de leur grand-père, Marc-Antoine Savary des Forges qui fut, dans les années 1730, fermier seigneurial de Maillezais) ; et Charles-Jules Vincent (1780-1856), conseiller de préfecture à La Rochelle, un des propriétaires de la métairie de Civray. Dans leur demande d'autorisation déposée auprès de la préfecture le 26 juillet 1814, Savary et Vincent délimitent les marais en question et indiquent ceci : "Dans la partie midi dudit marais de Cibule, il existe une digue opposée à la rivière de la Vieille Autise, qui paraît, par la manière dont elle est construite, avoir été faite pour participer anciennement au dessèchement des marais de Vix et Maillezais", au milieu du XVIIe siècle.
Un des enjeux de l'affaire est la question de la propriété du site des Douves où un pont franchit encore à cette époque l'ancienne portion du canal de Vix. La commune mais aussi l'Etat revendiquent la propriété du pont et surtout de la portion de canal qui passe au-dessous, le site ayant été saisi, selon eux, comme bien national à la Révolution à l'encontre de l'évêque de La Rochelle. Les habitants de Maillé dénoncent ce qu'ils considèrent comme une usurpation, expliquant que "c'est là qu'ils trouvent et vont prendre la terre qui leur est nécessaire pour exhausser le sol de leurs habitations, lors des inondations extraordinaires", et que "c'est sur ses bords que les pauvres font paître leurs bestiaux". Le 17 décembre 1817, le juge de paix du canton de Maillezais, Jean-Michel Bertin produit un mémoire sur le sujet et sur l'origine du canal, dans le cadre d'une enquête publique menée sur le projet de Savary et Vincent. Deux plans accompagnent le mémoire, montrant les anciennes digues existantes ainsi que le passage du canal au pont des Douves, sous un pont en pierre. Savary et Vincent derniers sont finalement autorisés à mener leur projet par arrêté préfectoral du 27 février 1818, en échange notamment d'une indemnité à verser à la commune de Maillé.
Par ces travaux, les digues de Cibule et de Civray sont (re)mises en fonction, empêchant désormais la Vieille Autise d'inonder les marais du même nom. L'ancien tracé du canal de Vix entre la Vieille Autise et le pont des Douves est réhabilité : le nouveau canal des marais de Cibule trouve logiquement son débouché dans le canal de Vix, à l'ouest, au-delà du pont des Douves, via une vanne ou clapet dont on peut observer aujourd'hui les vestiges, tandis qu'en amont, une autre vanne ou bonde, elle aussi observable de nos jours, est créée dans la digue qui borde la Vieille Autise. Quant au pont des Douves, le conseil municipal du 24 août 1833 en demande la réparation, s'agissant d'un point de transit commercial stratégique entre Maillé, son port et les communes voisines qui y font passer leurs marchandises expédiées vers Marans par voie d'eau.

L'échec du dessèchement de Cibule et Civray

Cette bonde et le dessèchement de Cibule et Civray dans son ensemble, font toutefois rapidement l'objet de contentieux et de dysfonctionnements qui, comme dans les années 1660, font douter de la viabilité du nouveau système mis en place. Non seulement les marais de Cibule et Civray sont sous la menace de la Vieille Autise, mais encore ils forment une véritable cuvette d'où l'eau a du mal à s'évacuer. En mai 1841, un cabanier, Pierre Quillet accuse François Gaudin, garde de l'aqueduc de Maillé, d'avoir abusivement ouvert la bonde de Cibule pour faire rentrer de l'eau de la Vieille Autise dans le canal de Cibule, et d'avoir placé dans celui-ci des engins de pêche. Le renvoi de Gaudin est alors décidé.
Mais au-delà de cette affaire, c'est toute la viabilité du dessèchement de Cibule et Civray qui est en cause. A l'hiver 1842, face à l'inondation de leurs marais et à l'insuffisance, voire l'impossibilité d'évacuer leurs eaux par le canal de Vix à l'ouest, leurs propriétaires pratiquent une coupe dans la digue de Cibule pour écouler l'eau accumulée dans cette cuvette par la Vieille Autise. Décision est finalement prise, comme en 1666, de restituer les marais desséchés de Cibule et Civray aux marais mouillés. Le 25 mars 1842, le Syndicat des marais mouillés de la Vieille Autise, récemment créé, accueille en son sein les propriétaires de ce territoire que l'on renonce ainsi une nouvelle fois à dessécher. Pour limiter l'inondation et évacuer l'eau autant que possible, la digue, la bonde et le fossé ou canal de Cibule sont maintenus.

A la fin du XXe siècle, le site où le canal de Cibule traverse les terres hautes des Douves et croise la route de Maillé à Maillezais, est réaménagé. Détenu pour partie par la commune de Maillé, et pour l'autre par la scierie Richard, ce site sert de dépôt de matériaux. La fosse constituée par le canal est en très grande partie comblée.

Période(s) principale(s) : 3e quart 17e siècle, 1er quart 19e siècle

Description

Le site de Cibule se trouve au nord-est du hameau de la Grande Bernegoue, au bord de la rivière de la Vieille Autise, entre les terres hautes de la Grande Bernegoue, au sud-ouest, et l'îlot du Grand Bousson, au nord-est. Il comprend un ensemble d'ouvrages liés à l'écoulement des eaux des marais de Cibule et Civray qui s'étendent en arrière, vers le nord-ouest.
Reliant les terres hautes de la Grande Bernegoue et du Grand Bousson, une ligne de digue en terre contient les marais mouillés de la Grande Bernegoue au sud puis oblique vers le nord-est pour longer la Vieille Autise, à quelques dizaines de mètres de distance. Cette digue se remarque dans le paysage par le monticule de terre qu'elle forme et contre lequel sont appuyés les vestiges de la ferme de Cibule.
La digue est interrompue, au bord de la Vieille Autise, par une vanne ou bonde, la bonde de Cibule, envahie par la végétation. Comme tous les ouvrages de ce type, elle devait permettre de prélever de l'eau à la saison sèche dans la Vieille Autise pour abreuver les marais de Cibule et Civray. De l'autre côté de la digue, au nord, près des vestiges de la ferme, une autre vanne commande probablement le même passage aménagé sous la digue.
Elle ouvre sur le canal des marais de Cibule qui traverse les mêmes marais en direction du nord-ouest, sur près d'un kilomètre. A son extrémité nord-ouest, le canal transperce les terres hautes des Douves, formant un profond encaissement dans la banche calcaire. Avant le comblement de la fin du XXe siècle, le canal rejoignait le canal de Vix qui commence de l'autre côté des Douves. On peut encore observer, de l'autre côté du comblement, au nord-ouest, ce qui reste du passage très encaissé du canal, ainsi que les vestiges d'une vanne, maçonnée en pierre de taille, qui commandait la communication avec le canal de Vix.

Eléments descriptifs

Couvrements :

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété d'une association, propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- **SHD ; 1 VD 60, pièce 51. 1719 : Mémoire sur la carte du 46e quarez de la généralle des côtes du Bas Poitou, païs d'Aunix, Saintonge et partie de la Basse Guyenne, par Claude Masse.**
  Service Historique de la Défense ; 1 VD 60, pièce 51. **1719 : *Mémoire sur la carte du 46e quarez de la généralle des côtes du Bas Poitou, païs d'Aunix, Saintonge et partie de la Basse Guyenne,*** par Claude Masse.

- **AN ; F10 4130. 1815-1818 : dessèchement des marais de Cibule et Civray, à Maillé.**
  Archives Nationales ; F10 4130. **1815-1818 : dessèchement des marais de Cibule et Civray, à Maillé.**

- **AD85 ; 3 E 36 C (en ligne : vue 37/168). 1664, 1er mars : marché passé entre Gabriel de Beaumont-Pally et Anthoine Cochast pour la construction d'un aqueduc à la Bernegoue, à Maillé.**
  Archives départementales de la Vendée ; 3 E 36 C (en ligne : vue 37/168). **1664, 1er mars : marché passé entre Gabriel de Beaumont-Pally et Anthoine Cochast pour la construction d'un aqueduc à la Bernegoue, à Maillé.**

- Archives départementales de la Vendée ; 62 J 5 à 14. **1663-1816 : registres des délibérations de la Société des marais desséchés de Vix-Maillezais.**
  assemblées des 4 août 1666 et 26 juin 1698

- **AD85 ; 62 J, archives de la Société des marais desséchés de Vix-Maillezais, liasse 33. 1842 : délaissement des marais desséchés de Cibule et Civray, à Maillé, au Syndicat des marais mouillés de la Vieille Autise.**

Archives départementales de la Vendée ; 62 J, archives de la Société des marais desséchés de Vix-Maillezais, liasse 33. **1842 : délaissement des marais desséchés de Cibule et Civray, à Maillé, au Syndicat des marais mouillés de la Vieille Autise.**

- **AD85 ; 62 J, archives de la Société des marais desséchés de Vix-Maillezais, liasse 51. 1839-1840 : renvoi de Gaudin, garde de l'aqueduc de Maillé.**
  Archives départementales de la Vendée ; 62 J, archives de la Société des marais desséchés de Vix-Maillezais, liasse 51. **1839-1840 : renvoi de Gaudin, garde de l'aqueduc de Maillé.**

- **AD85 ; 1 O 411. 1817-1932 : finances de la commune de Maillé, travaux aux bâtiments communaux, dessèchement des marais de Cibule et Civray, contentieux, indemnités de terrains pour la construction des routes de Vix-Lesson et Rochefort-Faymoreau.**
  Archives départementales de la Vendée ; 1 O 411. **1817-1932 : finances de la commune de Maillé, travaux aux bâtiments communaux, dessèchement des marais de Cibule et Civray, contentieux, indemnités de terrains pour la construction des routes de Vix-Lesson et Rochefort-Faymoreau.**

- Archives départementales de la Vendée ; 3 P 1460 à 1465, 3578, 3579 (complétés par les registres conservés en mairie). **1836-1914 : état de section et matrices des propriétés du cadastre de Maillé.**

- **AD85 ; S 729. S 729. 1814-1872 : dessèchement des marais de Cibule et Civray à Maillé, affaire du canal du pont des Douves, creusement des rigoles d'Aziré, de la Garette, et de Coulon à Damvix ou rigole de la Rive droite.**
  Archives départementales de la Vendée ; S 729. **1814-1872 : dessèchement des marais de Cibule et Civray à Maillé, affaire du canal du pont des Douves, creusement des rigoles d'Aziré, de la Garette, et de Coulon à Damvix ou rigole de la Rive droite.**

- **AM Maillé ; 1 D 1 à 15. Registres des délibérations du conseil municipal depuis 1821.**
  Archives municipales de Maillé ; 1 D 1 à 15. **Registres des délibérations du conseil municipal depuis 1821.**

Documents figurés

- **1720, 29 octobre : Carte du 46e quarré de la generalle des costes du Bas Poitou, païs d'Aunis, Saintonge et partie de la Basse Guienne...,** par Claude Masse. (Service Historique de la Défense de Vincennes ; J10C 1293, pièce 17).

- **BnF ; GE A 1199. 1767 : Plan général des marais mouillés et desséchés des provinces du bas Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge, à prendre de la mer à Niort pour leur longueur et des Coteaux du Poitou à ceux d'Aunis pour leur largeur, par l'ingénieur Jacques Parent.**
  1767 : Plan général des marais mouillés et desséchés des provinces du bas Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge, à prendre de la mer à Niort pour leur longueur et des Coteaux du Poitou à ceux d'Aunis pour leur largeur, par l'ingénieur Jacques Parent. (Bibliothèque nationale de France ; Ge A 1199).

- **Plan cadastral de Maillé, 1835.** (Archives départementales de la Vendée ; 3 P 132 ; complété par l'exemplaire conservé en mairie).

Bibliographie

- **SUIRE, Yannis. L'histoire de l'environnement dans le Marais poitevin, seconde moitié du XVIe siècle - début du XXe siècle. Thèse d'Ecole nationale des Chartes, 2002.**
  SUIRE, Yannis. *L'histoire de l'environnement dans le Marais poitevin, seconde moitié du XVIe siècle - début du XXe siècle.* Thèse d'Ecole nationale des Chartes, 2002.
  p. 360, 386 à 390, 987

Illustrations

L'aqueduc ruiné et le tracé abandonné du canal de Vix, avec l'ancien retranchement du pont des Douves, sur la carte de la région par Claude Masse en 1720. Phot. Yannis (reproduction) Suire IVR52_20218501030NUCA

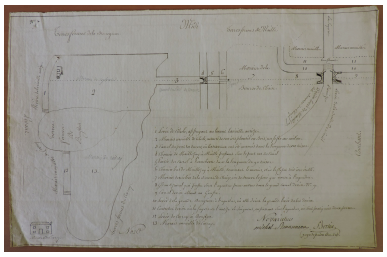

Plan des marais de Cibule et Civray, du site du pont des Douves et de celui de l'aqueduc de Maillé, en appui au mémoire de Jean-Michel Bertin, 17 décembre 1817. Phot. Yannis (reproduction) Suire IVR52_20218501534NUCA

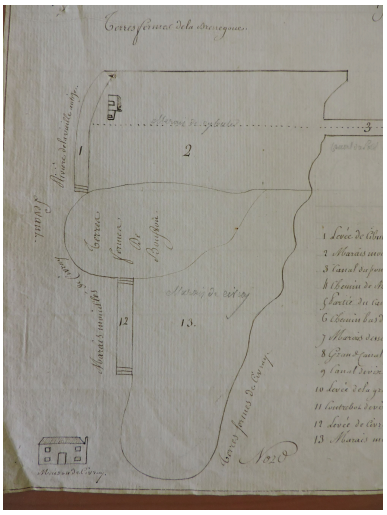

Plan des marais de Cibule et Civray, du site du pont des Douves et de celui de l'aqueduc de Maillé, en appui au mémoire de Jean-Michel Bertin, 17 décembre 1817 : détail. Phot. Yannis (reproduction) Suire IVR52_20218501551NUCA

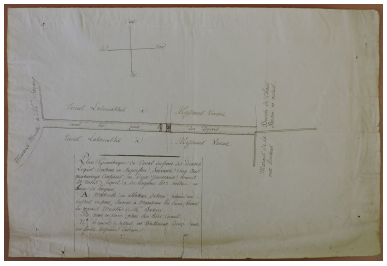

Plan géométrique du canal du Pont des Douves, 1817. Phot. Yannis (reproduction) Suire IVR52_20218501536NUCA

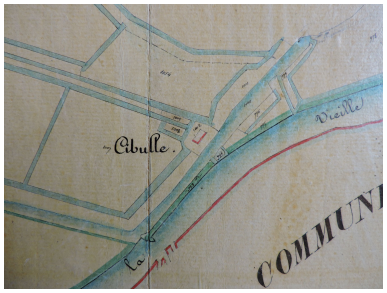

Le site de Cibule sur le plan cadastral de 1835. Phot. Yannis (reproduction) Suire IVR52_20218500066NUCA

Le site du pont des Douves, avec le passage du canal à travers les terres hautes, à l'est de la route de Maillezais, sur le plan cadastral de 1835 (le nord en haut). Phot. Yannis (reproduction) Suire IVR52_20218500031NUCA

Le site du pont des Douves, avec le passage du canal à travers les terres hautes, à l'ouest de la route de Maillezais, sur le plan cadastral de 1835 (le nord à droite). Phot. Yannis (reproduction) Suire IVR52_20218500030NUCA

La digue provenant des terres hautes de la Grande Bernegoue, avec la Vieille Autise à gauche, en direction du sud-ouest. Phot. Yannis Suire IVR52_20218500966NUCA

Les vestiges de la ferme de Cibule à l'abri au-delà de la digue, au premier plan, vu depuis le sud. Phot. Yannis Suire IVR52_20218500968NUCA

La digue longeant la Vieille Autise, avec à gauche les marais de Cibule, à droite les marais mouillés le long de la rivière, en direction du nord-est.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20218500963NUCA

Le passage commandé par la bonde et aboutissant à la Vieille Autise, vu depuis le nord.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20218500973NUCA

Le passage entre la Vieille Autise et la bonde, vu depuis l'est.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20218500974NUCA

La bonde masquée par la végétation, vue depuis l'est.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20218500976NUCA

La vanne sur le flanc nord de la digue, au départ du canal de Cibule, en direction du nord-ouest.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20218500960NUCA

Abreuvoir au bord du canal des marais de Cibule.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20218500977NUCA

Le canal des marais de Cibule vu en direction du sud-est.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20218500981NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Maillé : présentation de la commune (IA85002444) Pays de la Loire, Vendée, Maillé
Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Yannis Suire
Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée

L'aqueduc ruiné et le tracé abandonné du canal de Vix, avec l'ancien retranchement du pont des Douves, sur la carte de la région par Claude Masse en 1720.

Référence du document reproduit :

- **1720, 29 octobre : Carte du 46e quarré de la generalle des costes du Bas Poitou, païs d'Aunis, Saintonge et partie de la Basse Guienne...,** par Claude Masse. (Service Historique de la Défense de Vincennes ; J10C 1293, pièce 17).

IVR52_20218501030NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis (reproduction) Suire
Date de prise de vue : 2021
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée ; (c) Service historique de la Défense
communication libre, reproduction soumise à autorisation

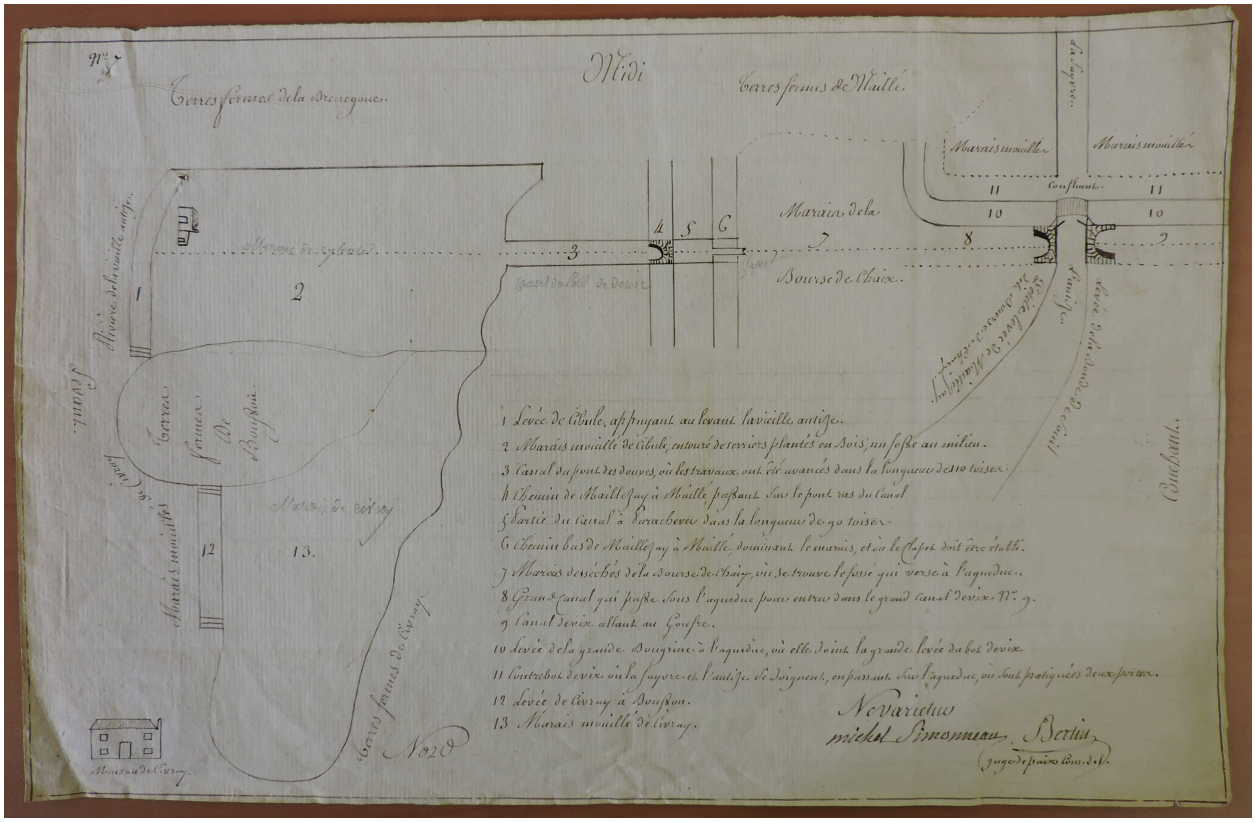

Plan des marais de Cibule et Civray, du site du pont des Douves et de celui de l'aqueduc de Maillé, en appui au mémoire de Jean-Michel Bertin, 17 décembre 1817.

Référence du document reproduit :

- **AD85 ; S 729. S 729. 1814-1872 : dessèchement des marais de Cibule et Civray à Maillé, affaire du canal du pont des Douves, creusement des rigoles d'Aziré, de la Garette, et de Coulon à Damvix ou rigole de la Rive droite.**
  Archives départementales de la Vendée ; S 729. **1814-1872 : dessèchement des marais de Cibule et Civray à Maillé, affaire du canal du pont des Douves, creusement des rigoles d'Aziré, de la Garette, et de Coulon à Damvix ou rigole de la Rive droite.**

IVR52_20218501534NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis (reproduction) Suire
Date de prise de vue : 2021
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

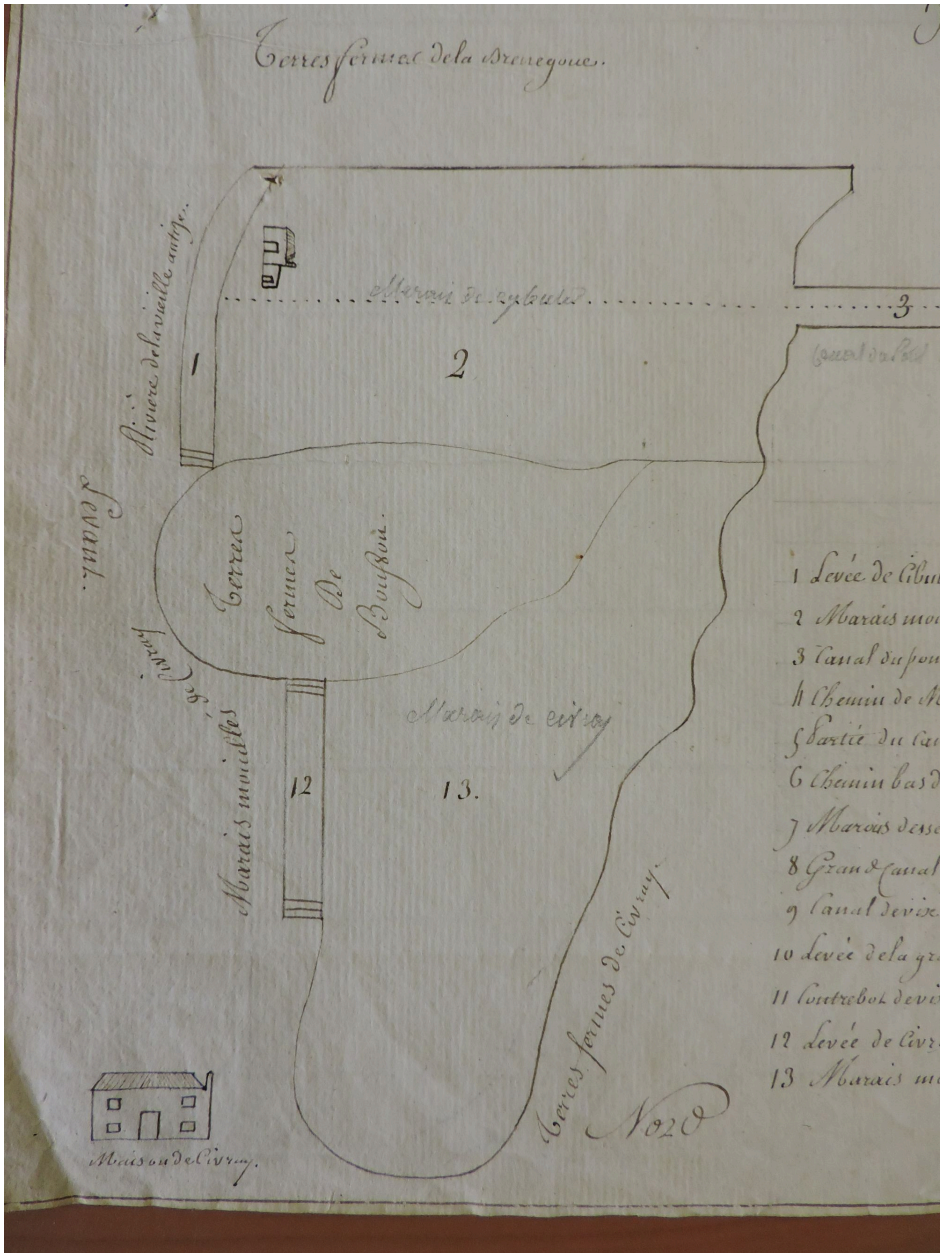

Plan des marais de Cibule et Civray, du site du pont des Douves et de celui de l'aqueduc de Maillé, en appui au mémoire de Jean-Michel Bertin, 17 décembre 1817 : détail.

Référence du document reproduit :

- **AD85 ; S 729. S 729. 1814-1872 : dessèchement des marais de Cibule et Civray à Maillé, affaire du canal du pont des Douves, creusement des rigoles d'Aziré, de la Garette, et de Coulon à Damvix ou rigole de la Rive droite.**
  Archives départementales de la Vendée ; S 729. **1814-1872 : dessèchement des marais de Cibule et Civray à Maillé, affaire du canal du pont des Douves, creusement des rigoles d'Aziré, de la Garette, et de Coulon à Damvix ou rigole de la Rive droite.**

IVR52_20218501551NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis (reproduction) Suire
Date de prise de vue : 2021
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

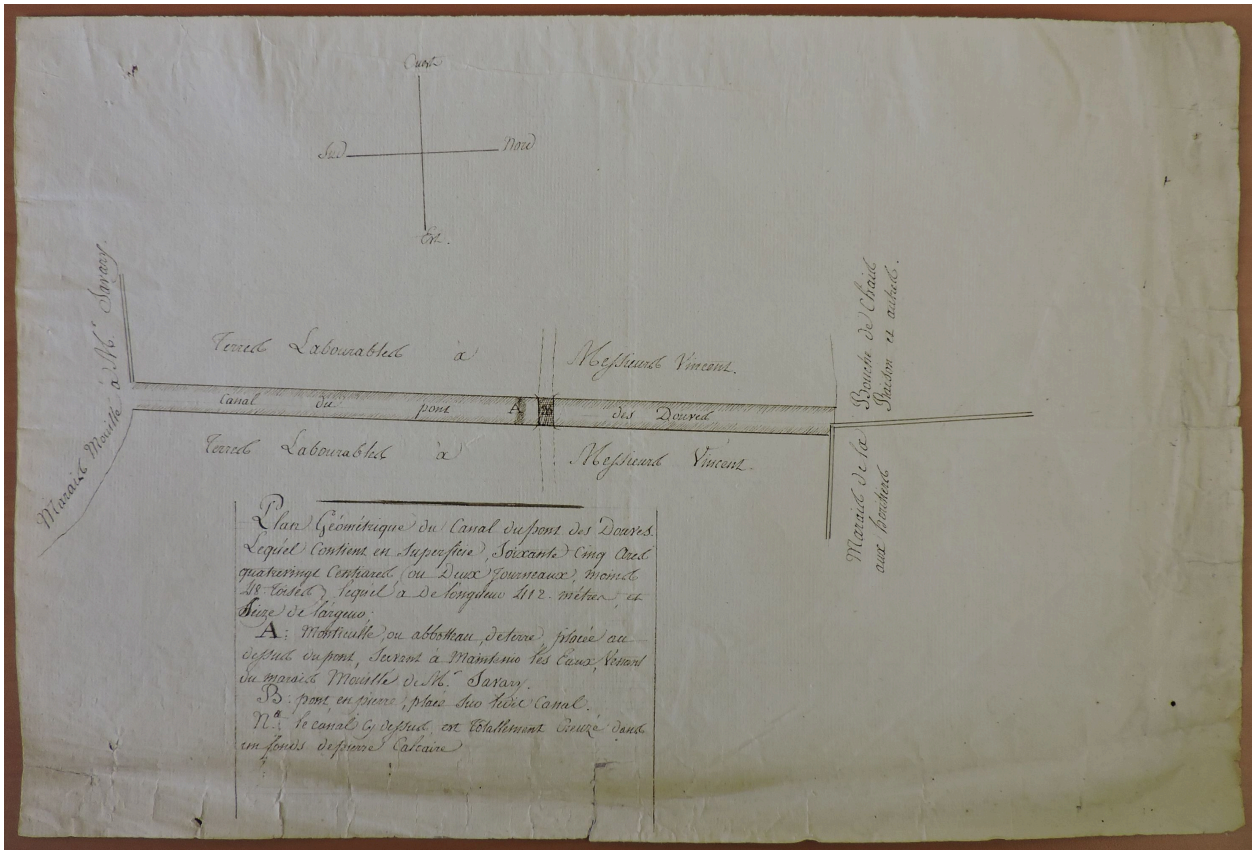

Plan géométrique du canal du Pont des Douves, 1817.

Référence du document reproduit :

- **AD85 ; S 729. S 729. 1814-1872 : dessèchement des marais de Cibule et Civray à Maillé, affaire du canal du pont des Douves, creusement des rigoles d'Aziré, de la Garette, et de Coulon à Damvix ou rigole de la Rive droite.**
  Archives départementales de la Vendée ; S 729. **1814-1872 : dessèchement des marais de Cibule et Civray à Maillé, affaire du canal du pont des Douves, creusement des rigoles d'Aziré, de la Garette, et de Coulon à Damvix ou rigole de la Rive droite.**

IVR52_20218501536NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis (reproduction) Suire
Date de prise de vue : 2021
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

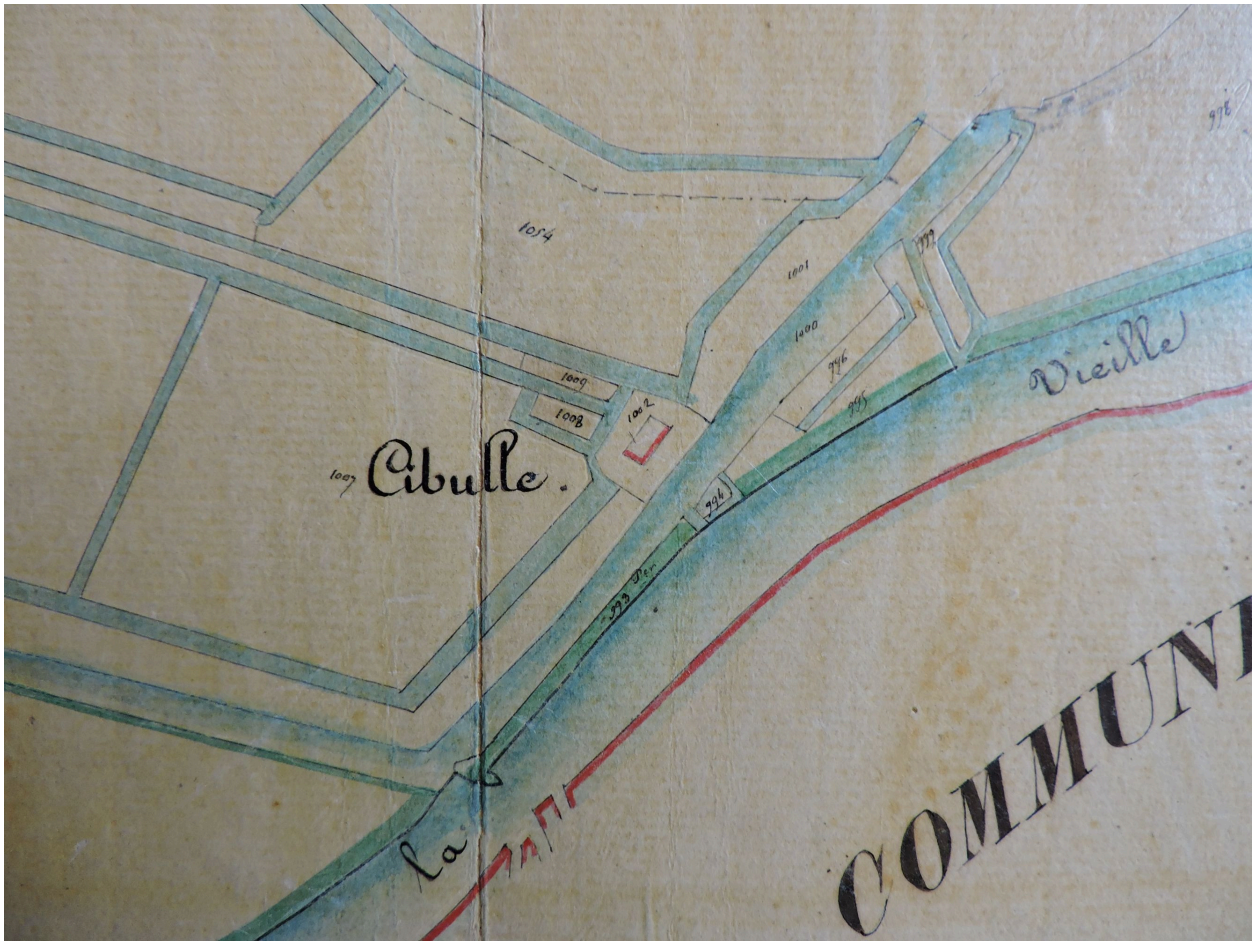

Le site de Cibule sur le plan cadastral de 1835.

Référence du document reproduit :

- **Plan cadastral de Maillé, 1835.** (Archives départementales de la Vendée ; 3 P 132 ; complété par l'exemplaire conservé en mairie).

IVR52_20218500066NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis (reproduction) Suire
Date de prise de vue : 2021
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés

Le site du pont des Douves, avec le passage du canal à travers les terres hautes, à l'est de la route de Maillezais, sur le plan cadastral de 1835 (le nord en haut).

Référence du document reproduit :

- **Plan cadastral de Maillé, 1835.** (Archives départementales de la Vendée ; 3 P 132 ; complété par l'exemplaire conservé en mairie).

IVR52_20218500031NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis (reproduction) Suire
Date de prise de vue : 2021
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Le site du pont des Douves, avec le passage du canal à travers les terres hautes, à l'ouest de la route de Maillezais, sur le plan cadastral de 1835 (le nord à droite).

Référence du document reproduit :

- **Plan cadastral de Maillé, 1835.** (Archives départementales de la Vendée ; 3 P 132 ; complété par l'exemplaire conservé en mairie).

IVR52_20218500030NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis (reproduction) Suire
Date de prise de vue : 2021
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

La digue provenant des terres hautes de la Grande Bernegoue, avec la Vieille Autise à gauche, en direction du sud-ouest.

IVR52_20218500966NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2021
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Les vestiges de la ferme de Cibule à l'abri au-delà de la digue, au premier plan, vu depuis le sud.

IVR52_20218500968NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2021
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

La digue longeant la Vieille Autise, avec à gauche les marais de Cibule, à droite les marais mouillés le long de la rivière, en direction du nord-est.

IVR52_20218500963NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2021
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Le passage commandé par la bonde et aboutissant à la Vieille Autise, vu depuis le nord.

IVR52_20218500973NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2021
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Le passage entre la Vieille Autise et la bonde, vu depuis l'est.

IVR52_20218500974NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2021
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

La bonde masquée par la végétation, vue depuis l'est.

IVR52_20218500976NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2021
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

La vanne sur le flanc nord de la digue, au départ du canal de Cibule, en direction du nord-ouest.

IVR52_20218500960NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2021
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Abreuvoir au bord du canal des marais de Cibule.

IVR52_20218500977NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2021
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Le canal des marais de Cibule vu en direction du sud-est.

IVR52_20218500981NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2021
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation